

**Conseil de sécurité**Distr. générale  
12 mars 2010**Résolution 1913 (2010)****Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6283<sup>e</sup> séance,  
le 12 mars 2010***Le Conseil de sécurité,*

*Rappelant* ses résolutions et déclarations présidentielles concernant le Tchad, la République centrafricaine et la sous-région, notamment les résolutions 1769 (2007), 1778 (2007) et 1834 (2008) et la résolution 1861 (2009),

*Ayant pris connaissance* de la note verbale du Gouvernement tchadien en date du 19 janvier 2010, de sa lettre du 3 mars 2010 (S/2010/115) et de la lettre du Secrétaire général en date du 11 mars 2010, indiquant que les pourparlers sur l'avenir de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad se poursuivent,

*Constatant* que la situation dans la région continue de menacer la paix et la sécurité internationales,

1. *Décide* de prolonger jusqu'au 15 mai 2010 le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, tel que défini dans la résolution 1861 (2009);

2. *Décide également* de rester activement saisi de la question.

